

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 11-2024

DECISION DU PRESIDENT

Signature de la proposition financière d'AXIANS pour la maintenance du système informatique, des salles serveurs et du contrat MCO (Maintenance en Conditions Opérationnelles) allant du 01/01/2024 au 31/12/2024

Le Président de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,

Vu l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,
Vu l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
Vu la délibération du Conseil communautaire 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président en matière de marchés publics,

Considérant que la maintenance du système informatique, des salles serveurs et du contrat MCO est essentiel au bon fonctionnement du service informatique.

Le Président décide de signer la proposition financière de la société AXIANS, 7 rue Andrei Sakharov, PAT La Vatine, 76130 MONT SAINT AIGNAN, d'un montant de 11030.60 € HT, soit 13236.72 € TTC par an pour la maintenance du système informatique et des salles serveurs allant du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Fait à Pont-Audemer, le 07 février 2024

Le Président

